



REPUBLIQUE DE GUINEE



*Travail-Justice-Solidarité*

**Campagne de reconstitution des ressources 2015-2018 du GPE**

**COMMUNICATION DU MINISTRE DE  
L'ENSEIGNEMENT PRE-UNIVERSITAIRE ET  
DE L'ALPHABETISATION DE LA GUINEE**

*Juin 2014*

La République de Guinée prépare un second programme sectoriel de l'Éducation (2015-2017) dont le coût global du programme est estimé à 1053 millions USD avec une contribution du Gouvernement de 764 millions, GPE (37,8), AFD (14,9) et UNICEF/FC (1), en plus d'autres contributions extérieures. Le financement à rechercher est de 80 millions \$US.

Ce programme vise essentiellement à :

- (i) améliorer l'accès équitable à l'éducation de base : le Taux Brut d'Inscription primaire atteindra 94,0% en 2017 (84,1% en 2013) 88% en zone rurale (de 69% en 2013), et la parité filles/garçons 0,95 (0,88 en 2013)
- (ii) améliorer la qualité de l'éducation : le Taux d'Achèvement augmentera de 58,7% à 70,7% (filles 50,9% à 62,2%) et
- (iii) renforcer les capacités de gestion du secteur

Pour y parvenir, les efforts du Gouvernement porteront sur : i) la construction de classes au primaire et collège, essentiellement en zone rurale, ii) la formation, le recrutement (3000 par an) et la motivation des enseignants, iii) l'incitation à la demande de scolarisation surtout des filles, des enfants handicapés, vulnérables et situation d'urgence iv) la distribution gratuite de manuels scolaires, v) les innovations pédagogiques et vi) les subventions aux écoles.

Par ailleurs, la production des statistiques sera améliorée (délai, qualité et accessibilité) par le renforcement de capacités et la mise en place d'un site web.

Aussi, l'évaluation régulière des acquis des élèves au moyen de tests standardisés sera développée à travers la participation aux prochaines séries d'évaluations du PASEC, la dissémination des résultats et recommandations pour la mise en œuvre des remédiations.

Enfin, le Gouvernement s'engage à : i) rehausser le financement public de l'Éducation de 15,2% en 2013 à 19,2% en 2017 (de 3,2% à 4,6% du PIB) et la part du primaire de 43,3% à 46,3% et ii) à réformer les finances publiques (déconcentration et renforcement de la gouvernance). Grâce à cette hausse budgétaire, les écoles, particulièrement en zones de faible scolarisation, seront dotées d'enseignants en nombre suffisant qui bénéficieront d'une formation continue et d'un encadrement pédagogique appropriés.